

Image not found or type unknown



Création sarl et dettes antérieures

Par **Babou**, le **10/09/2012 à 18:59**

Bonjour, je souhaite créer une SARL très prochainement, dans le passé j'ai accumulé quelques dettes personnelles avec le trésor public (amendes, contravention), je souhaite savoir si la société peut être inquiéter à travers moi...J'espere avoir été clair dans ma question. Merci

Par **trichat**, le **20/11/2012 à 09:14**

Bonjour, Avez-vous réglé vos dettes au Trésor public? A-t-il engagé des poursuites à votre encontre? A-t-il pris des garanties (caution, hypothèque, gage)? Si vos dettes ne sont pas prescrites, dès qu'il aura connaissance de la création de votre société, le comptable du Trésor est en droit de prendre un nantissement sur vos parts sociales. Cordialement.